

Formation initiale des chirurgiens. Pour la création d'une École Française de Chirurgie

Initial training of surgeons. For the creation of a French High School of Surgery

Jacques Poilleux

Académie Nationale de Chirurgie, Paris

Mots clés

- ◆ Étudiants en chirurgie
- ◆ Enseignement
- ◆ École Française de Chirurgie

Résumé

L'évolution de la chirurgie impose une adaptation de la formation initiale des futurs chirurgiens. Actuellement un enseignement de qualité est dispensé dans les différents centres hospitalo-universitaires mais il n'est pas identique d'un lieu à l'autre.

Pour pallier cette disparité il est proposé la création d'une École Française de Chirurgie. Réunissant tous les acteurs, elle serait constituée d'une Instance nationale de coordination et d'Écoles régionales (ou interrégionales) d'application.

Keywords

- ◆ Surgery students
- ◆ Teaching
- ◆ French High School of

Abstract

The evolution of surgery requires a change of emphasis in the initial training of future surgeons. Presently, a high quality of education is provided in various university hospital centers but it not an identical one throughout. To remedy these disparities it is proposed to create a French High School of Surgery involving all stakeholders which would consist of a National Coordination Body and Regional (or interregional) Surgery Schools.

Au temps de l'Internat des hôpitaux de Villes de Faculté chaque centre dispensait un enseignement pratique adapté qui venait en renfort des connaissances acquises pendant la préparation du concours et de l'enseignement clinique pratiqué dans les services.

La suppression du Concours de l'Internat a rendu indispensable la mise en place, pour les étudiants en chirurgie, d'une formation initiale structurée dont la part théorique est tout aussi importante que la part pratique.

Cette nécessité est d'autant plus vraie que les méthodes de choix, gérées, administrativement, après l'Examen National Classant, peuvent conduire des jeunes dans des filières non souhaitées de première intention et dans lesquelles tout, pour eux, est à découvrir.

Si l'enseignement pratique est, partout, de grande qualité, l'enseignement théorique peut, ici ou là, être différent et donner à l'ensemble un aspect disparate alors même que l'objectif est identique.

Développement

Le souci d'homogénéité est apparu dès 2004 lors de ce que l'on a appelé la crise de la chirurgie.

Le Conseil d'Administration de l'Académie Nationale de Chirurgie, sous l'autorité de son Président, Michel Malafosse, s'est, alors, exprimé publiquement par des communiqués, dans la presse et sur internet, ainsi que par un long article

dans un grand quotidien du matin. Une réflexion sur la formation initiale des chirurgiens fut confiée à un groupe de travail animé par Yves Chapuis.

Le 11 mai 2005, sous la Présidence de Christian Chatelain, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopta le principe de la nécessité de création d'une **École Française de Chirurgie** et en précisa le cadre général : une instance nationale représentative de tous les acteurs et des délégations régionales.

L'Instance nationale

Elle devrait réunir des représentants des organisations participant à la formation :

- les différents Collèges de spécialités et leur Fédération qui assurent, pour l'essentiel, l'enseignement ;
- les Universités qui délivrent les diplômes ;
- le Conseil National de l'Ordre des Médecins qui qualifie ;
- les Responsables des Écoles Régionales ;
- l'Académie Nationale de Chirurgie qui, parmi ses missions, a celle de garantir la formation des chirurgiens et les conditions d'exercice de la profession.

Cette structure aurait pour rôle :

- l'harmonisation de l'enseignement théorique par l'utilisation de maquettes identiques, partout en France, comme celle proposée par D Benchimol et A Branchereau au cours du Conseil National de Chirurgie en 2005 ;
- la coordination de la mise en place d'une procédure d'évaluation des enseignements ;

Correspondance :

*Dr Jacques Poilleux
jacques.poilleux@orange.fr*

- la détermination, régulière, du nombre de places d'étudiants en chirurgie (spécialités par spécialités et région par région) en fonction de l'évolution démographique ;
- le choix des étudiants se ferait selon le rang à l'Examen National Classant ;
- l'agrément des services formateurs, publics et privés, selon des critères déduits, entre autres, de l'activité, des modalités de fonctionnement et de la qualité du plateau technique ;
- la régulation des stages des étudiants en chirurgie au sein de la région (ou de l'inter région) mais aussi hors de leur région dans le cadre d'une très utile mobilité ;
- la reconnaissance de la qualification selon des critères établis en commun avec l'Ordre National des Médecins ;
- l'attribution, en fin d'études, d'une autorisation d'opérer, qui devrait devenir obligatoire pour l'exercice de la profession tant en public qu'en privé. Elle serait accordée, de droit, selon les accords internationaux, aux chirurgiens diplômés dans l'Union Européenne. Les chirurgiens à diplôme non communautaire devraient suivre un cursus identique à celui des étudiants français.
- Cette autorisation pourrait, dans certaines circonstances graves, faire l'objet d'un retrait temporaire ou définitif.

Écoles Régionales ou Inter Régionales

- Elles seraient conçues sur le même modèle avec les mêmes organismes participatifs mais régionaux.
- Elles organiseraient l'enseignement théorique suivant le modèle national reposant sur des maquettes identiques.
- Elles veilleraient à l'évaluation des enseignements par une procédure établie par les Collèges de Spécialités, telle celle utilisée par le Collège Français de Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire (1) qui repose sur des QCM évaluant les connaissances et des Tests de Concordance de script (TCS) appréciant les capacités de prise de décision.
- Elles assureraient l'enseignement pratique : de l'apprentissage de la gestuelle manuelle à l'utilisation des technologies innovantes, de l'acte opératoire par le compagnonnage

à l'utilisation du simulateur. Pour cet enseignement, des locaux dédiés, universitaires ou hospitaliers, sont indispensables.

- Elles proposeraient à l'agrément les services hospitaliers répondant aux critères définis nationalement. Elles y aménageraient la répartition des étudiants dont elles contrôlèrent l'activité hospitalière par leur carnet de stage et les avis du Chef de Service.
- Elles établiraient, en fin d'année, la liste des étudiants ayant satisfait aux stages hospitaliers et aux examens universitaires. Cette liste serait transmise, avec avis, à l'instance nationale.
- Elles devraient, autant que faire se peut, créer des laboratoires et stimuler la recherche.

Conclusion

Une École Française de Chirurgie renforcerait l'autorité, déjà indiscutable, des Écoles Régionales, contribuerait à l'aura de la chirurgie française qui reste mondialement reconnu pour sa qualité technique et pour son humanisme, aurait, pour les étudiants, une forte attractivité par son organisation rationnelle et homogène permettant la nécessaire recherche de l'excellence en fournissant une réponse positive au volontariat, base de l'enthousiasme et de l'engagement professionnel.

Cette École Française de chirurgie, enrichie des acquis et propositions de tous, deviendrait une Grande École avec son cortège de stimulation et de compétition.

Elle pourrait, également, être le socle du Développement Professionnel Continu (acquisition et entretien des connaissances, évaluation des pratiques professionnelles).

Référence

1. Doguet F, Bessous JP. Réflexions sur l'intérêt d'une évaluation de l'enseignement de la chirurgie thoracique et cardiovasculaire en France. *Chirurgie thoracique cardio-vasculaire* 2012 ; 16 : 243-8.